

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0039553

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9785

Société : Retraite Ram

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Siliane Mohamed

Date de naissance :

06/09/1962

Adresse :

Lot Noura Rue 11 N°10

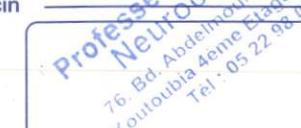
Tél. : 0661915348

Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca . ACCUEIL SOUZACHA

Signature de l'adhérent(e) :

Le 07/02/2023

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/07/2023			4000DH	Professeur M. ACHOUR Neurochirurgien Abderrahmane Résidence Aïme El Aïad Casablanca 22/07/2023 BMY

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien <i>Loulid Fouqraoui</i>	Date 02/02/03	Montant de la Facture 752100
<b>PHARMACIE ASMAA</b> Dr. Asmaa BELANOUANE N° Nour Sidi El Khadir, N°98 Hay Hassouna Casablanca Tel.: 05 22 93 00 11		

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
SALMIK Medecine Générale et de l'Ophtalmologie chez les travailleurs	02/07/13			12.		120

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

### [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur ACHOURI M.**

Professeur à la F.M.C

**NEUROCHIRURGIEN**

**NEUROCHIRURGIEN PEDIATRE**

Diplômé de la Faculté  
de Médecine de Marseille-France

Membre de la SNL Française

76, Bd. Abdelmoumen Résidence  
Koutoubia 4<sup>ème</sup> étage - Casablanca

e-mail : machouri2002@yahoo.fr  
whatsapp : 06 19 20 74 01



Casablanca, le



01/01/23

**الدكتور عشوري م.**

أستاذ بكلية الطب

إختصاصي في أمراض وجراحة الدماغ

والأعصاب والعمود الفقري

(الكبار - الأطفال - الرضع)

خريج كلية الطب بمرسيليا - فرنسا

76, شارع عبد المؤمن

إقامة كتبية. الطابق 4

الدار البيضاء

الدار البيضاء، في

IBN Rakkane

Archa

180,00

1) Fluoxet ep x 3 mois  
1cp le matin.

18,40

2) Tauxène 5 cp x 3 mois  
1cp le soir

56,10

3) Nootropy / gouttes  
1 pipette x 2/2024

Arevoir Dans

Professeur M. ACHOURI  
Neurochirurgien  
76, Bd. Abdelmoumen Résidence  
Koutoubia 4<sup>ème</sup> étage Casablanca  
Tel : 06 19 20 74 01

Tél.: 05 22 98 10 63 - 05 22 98 03 75

1)

Réf. code 2020

56,60 x 13

4)

Diprostene injectable

1 Injek iH / Semaine



3 mois

16,30

5)

Souffrance goutte nasale

x 1



16,30

Professeur M. ACHOUR  
Chirurgien  
Spécialisé en Neurochirurgie  
Centre de Recherches et de Formation  
Universitaire de Casablanca  
Koutoubia - Casablanca - Maroc

Distribué par MSD Maroc  
AMM 74/19 DMP/21/NRQ  
P.P.V: 56.60 DH

Distribué par MSD Maroc  
AMM 74/19 DMP/21/NRQ  
P.P.V: 56.60 DH

Distribué par MSD Maroc  
AMM 74/19 DMP/21/NRQ  
P.P.V: 56.60 DH

Distribué par MSD Maroc  
AMM 74/19 DMP/21/NRQ  
P.P.V: 56.60 DH

Distribué par MSD Maroc  
AMM 74/19 DMP/21/NRQ  
P.P.V: 56.60 DH

Distribué par MSD Maroc  
AMM 74/19 DMP/21/NRQ  
P.P.V: 56.60 DH

Distribué par MSD Maroc  
AMM 74/19 DMP/21/NRQ  
P.P.V: 56.60 DH

Distribué par MSD Maroc  
AMM 74/19 DMP/21/NRQ  
P.P.V: 56.60 DH

Distribué par MSD Maroc  
AMM 74/19 DMP/21/NRQ  
P.P.V: 56.60 DH

Distribué par MSD Maroc  
AMM 74/19 DMP/21/NRQ  
P.P.V: 56.60 DH